

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Priscillia GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Christian WINTERHALTER, Nadia IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Jean-François VERONIN-MASSET,

Javier DE LA CASA donne pouvoir à Philippe GUIRAUD, Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Priscillia GRANIER,

Delphine SANTINI donne pouvoir à Michel RATABOUIL, Béranger SERRES donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Excusé : Thierry ROSSICH.

Absents : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Adrien ROUZAUD.

Secrétaire : Chantal BARTHES.

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5214-16 V, qui donne la possibilité aux Communautés de Communes de verser un fonds de concours pour le financement de la réalisation ou du fonctionnement d'un équipement, aux communes membres, après accord de leur assemblée délibérante.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois (3CLA), dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement, perçoit des redevances pour des antennes téléphoniques situées sur les châteaux d'eau de Castelnaudary pour le montant prévisionnel 2025 de 19 356.22 €.

Monsieur le Maire sollicite un fonds de concours à la Communauté de Communes Castelnau-d'Aude Lauragais pour le financement de la voie douce reliant le PRAE Nicolas Appert au giratoire de la porteuse de cassoulet.

Vu la Commission des Finances en date du 11 décembre 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE de solliciter un fonds de concours de 19 356.22 € à la Communauté de Communes Castelnau-d'Aude Lauragais pour le financement de la voie douce précitée.

PRECISE que le fonds de concours sera encaissé au compte 13151 – GFP de rattachement et amortis sur 15 ans.

L'AUTORISE à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnau-d'Aude, le 15 décembre 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

